

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 JANVIER 2022

L'an deux mille vingt deux le vingt janvier à dix-neuf heures trente

Le Conseil Municipal de la commune de VERJON, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente.

Présidence : Monsieur Philippe JAMME, Maire

Présents : Philippe JAMME, Odile MULLER, Etienne MOREL, Richard GERBALDI, Muriel BURDEYRON, Jean BURDIN DE ST MARTIN, Izabela CAZENAVE, Annie CIRELLA, Géraud BERTHIER de GRANDRY

Secrétaire de séance : Monsieur Richard GERBALDI

Dix membres présents.

Le compte-rendu de la réunion du 16 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire a ouvert la séance en annonçant l'ordre du jour, avant de présenter ses vœux à l'ensemble des élus. Il informe du report des vœux de la municipalité à la population du fait de la crise sanitaire.

Il est exposé ce qui suit :

Acquisition de parcelles de bois

Monsieur le Maire de VERJON informe les membres de l'assemblée qu'il a été avisé d'une vente de bois, par la SAFER et le notaire de Val Revermont, entre particuliers de la commune.

Monsieur le Maire précise que parmi les parcelles, l'une d'elle pourrait être intéressante pour la commune, si l'on considère le fait de veiller à conserver du foncier. Il s'agit du Bois des Varges d'une surface de 2Ha86, pour laquelle la commune possède un droit de préemption forestier dû à sa mitoyenneté avec une parcelle communale. De plus, cela permettrait d'avoir un passage pour accéder aux propriétés de la commune, et de servir de plateforme de dépôt pour l'exploitation des bois.

Aussi, a rencontré l'acquéreur pour lui en faire part. Ce dernier propose d'acheter la totalité des bois et de céder une bande de terrain à la commune sur la parcelle des Bois des Varges.

Trois situations se présentent alors :

- Le Conseil municipal ne se positionne pas et laisse faire la vente.
- Il exerce son droit de préemption.
- Il accepte la proposition de l'acquéreur.

Monsieur le Maire explique que la commune pourrait également se porter acquéreur de la totalité des bois.

Un tour de table est fait pour permettre à chaque élu de donner son avis. Il est souligné l'importance de l'achat par une famille verjonnaise. L'intérêt de cette acquisition étant remis en question pour la majorité, il ressort de ce vote 7 voix contre et 3 abstentions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité

-DECIDE de ne pas se positionner sur la vente de ces bois.

-CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tous documents découlant de cette décision.

D'autre part, il est décidé de contacter Madame CHOSSAT pour son terrain aux Grandes Vignes.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire de VERJON explique que dans le compte rendu du précédent conseil municipal, il n'y a pas eu d'erreur concernant la réponse apportée aux demandes de subventions de la PEP 01 et de l'APEI de Saint Etienne du Bois. Toutefois, après relecture des délibérations précédentes dans lesquelles une subvention leur avait été attribuée, il est nécessaire de mettre la question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal. De nouvelles demandes de subventions seront alors présentées.

Retour des différentes commissions

Commission Bâtiments

Une lecture est faite du compte rendu établi par Madame Odile MULLER, suite à la visite des différents bâtiments par les membres de la commission le 8 janvier 2022 ; l'objectif étant de faire le point sur les travaux à réaliser. Une prochaine commission est prévue le jeudi 03 février pour travailler sur les dossiers.

Commission Animation

Madame Izabela CAZENAVE informe qu'une réunion aura lieu le 25 janvier avec le Président de l'association de « Picorez dans l'Ain » pour revoir l'organisation des marchés de producteurs locaux. L'idée que la commune gère elle-même ces marchés est évoquée (contacts des artisans, placement, etc.).

Elle informe également que sera étudié la proposition de l'association « la Voie des Colporteurs » d'organiser une manifestation sur la commune en avril 2022.

D'autre part, Monsieur le Maire demande que l'ensemble des devis sollicités par la commission soient transmis dès que possible pour l'élaboration du budget.

Commission Fleurissement

Madame Annie CIRELLA informe qu'une réunion sera fixée début février pour faire le tour du village afin de décider des lieux à fleurir. Elle précise qu'il y aura moins de fleurs que les années précédentes, du fait d'un manque de bénévoles.

D'autre part, elle informe que le repas des bénévoles n'a pu avoir lieu du fait de leur non disponibilité à la date proposée.

Commission Finances

Monsieur le Maire rappelle qu'elle devra se réunir après réception de tous les devis, début mars au plus tard.

Commission Voirie

Monsieur Richard GERBALDI informe qu'une rencontre a eu lieu avec Monsieur Julien MICHEL, technicien Voirie de Grand Bourg Agglomération, afin de pouvoir établir des devis pour l'aménagement du quartier des Battières : places de stationnement, lampadaires, signalétique.

Il informe également qu'un rendez-vous est fixé le 21 janvier avec Monsieur Bernard PIROUX, référent secteur Balisage voirie, pour l'étude de la mise en place d'évitements en quinconce afin de limiter la vitesse de circulation dans le village. Du matériel sera prêté et installé au niveau de la Poste. Si l'expérience donne satisfaction, un marquage au sol sera réalisé avec l'implantation des plots, de façon à rétrécir la largeur de la chaussée ; ces travaux pourraient être réalisés en 2023.

D'autre part, Monsieur le Maire informe de l'existence d'un « dispositif d'économe des flux ». Il s'agit d'une mutualisation, pour les différentes communes y adhérant, de la prestation d'un énergéticien dont la mission est d'aider à maîtriser les consommations énergétiques des bâtiments public. Une participation financière serait demandée à chaque habitant, et serait amoindrie si la commune participe. Un courrier a été envoyé par Grand Bourg Agglomération pour demander à Verjon de se positionner. La date butoir de réponse étant très proche de celle de réception de la demande, un courrier sera adressé au Président de Grand Bourg Agglomération afin de demander un report de délai pour apporter notre réponse.

Commission Cimetière

Monsieur Géraud BERTHIER de GRANDRY informe qu'une réunion s'est tenue au cimetière de Courmangoux pour étudier leur méthode concernant l'entretien du chemin d'accès et des allées.

Concernant le cimetière de Verjon, il ressort que la priorité est de traiter les allées. Une première rencontre a eu lieu avec un artisan local pour une demande de devis. Une seconde entreprise a été contactée, et propose plusieurs solutions d'aménagements ; les devis sont à ce jour en attente de réception.

Le mauvais état du socle de la croix est abordé. De plus, il est évoqué la nécessité de faire le tour du cimetière pour évaluer l'état des tombes.

D'autre part, Monsieur le Maire rappelle qu'il est important de poursuivre la gestion des concessions.

Informations diverses

Salle polyvalente

Monsieur le Maire informe qu'un mot sera distribué dans les boîtes aux lettres des habitants concernant la possibilité de louer à nouveau la salle polyvalente.

Concernant la gestion des locations (état des lieux et remise des clés avant location), il rappelle qu'auparavant cela était assuré par l'agente de la poste. Actuellement, de façon provisoire, cette mission est celle d'un élu ; le rôle de la secrétaire se limitant à la remise des documents administratifs.

Autres

Certains élus font remonter des éléments inquiétants concernant des habitants de la commune, pour lesquelles une réflexion sera engagée, ainsi qu'une concertation avec les services compétents.

Fait pour être affiché le 03/02/2022 conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire
Philippe JAMME

